

11932/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 juillet 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 juillet 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un suppléant du conseil
d'administration du Centre européen pour le développement de la formation
professionnelle (Cedefop) pour l'Estonie**



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 5 juillet 2024
(OR. en)**

11932/24

**SOC 561
EMPL 358
EDUC 293**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour l'Estonie

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour l'Estonie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil¹, et notamment son article 4,

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 mars 2023², le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Teet TIKO.
- (3) Le gouvernement estonien a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 15).

Article premier

M^{me} Triin LAASI-ÕIGE est nommée suppléante du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement de M. Teet TIKO pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président/La présidente
